

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.020

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN.

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN est propriétaire de parcelles de terrain cadastrées section BC 251 - 345 et 347 pour une surface de 600m² (sous réserve de bornage) acquises à la Communauté de Communes du Pays Royannais lors de l'abandon du projet de "Mini Rocade de ROYAN - VAUX SUR MER".

Madame LUNEAU Horticultrice qui a repris les activités de l'EARL GENDRE a sollicité l'aliénation des parcelles susvisées à son profit.

Les Services Fiscaux consultés le 1er septembre 1999 ont fait part de leur avis le 30 novembre 1999 et ont fixé la valeur des terrains à QUARANTE HUIT MILLE FRANCS (48.000F.).

Madame LUNEAU a signé le 11 janvier 2000 une promesse d'achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 30 novembre 1999,

Vu la promesse d'achat en date du 11 janvier 2000 signée par Madame LUNEAU,

Considérant que les parcelles cadastrées section BC n°s 251 345 et 347 ne sont plus d'utilité pour la Ville de ROYAN.

DECIDE :

- d'aliéner au profit de Madame LUNEAU Horticultrice demeurant 6 Allée du MARAIS DE PONTAILLAC à ROYAN les parcelles de terrain cadastrées section BC n°s 251 - 345 et 347 pour 600m² environ (sous réserve du bornage) moyennant la somme de QUARANTE HUIT MILLE FRANCS (48.000F.).

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la transaction et notamment l'acte de vente,

- que l'acte de vente sera dressé en l'étude de Me DENAT, Notaire de l'acquéreur,

- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS